

7D INVEST
Société à responsabilité limitée au capital de 2 158 750 euros
Siège social : 5A Hameau de Transloy - 59480 ILLIES
901 612 754 RCS LILLE METROPOLE

DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 28 JUIN 2024

----- DEBUT DE L'EXTRAIT -----

SIXIEME DECISION

L'associé unique décide la réduction du capital social d'une somme de deux millions cent cinquante-trois mille sept cent cinquante euros (2 153 750 €), imputée sur les pertes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, pour le porter de deux millions cent cinquante-huit mille sept cent cinquante euros (2 158 750 €) à cinq mille euros (5 000 €), par voie de diminution de la valeur nominale de chaque part sociale qui est ramenée de dix-sept euros et vingt-sept centimes (17,27 €) à quatre centimes (0,04 €).

SEPTIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier les articles 6 - APPORTS et 7 - CAPITAL SOCIAL des statuts, de la manière suivante :

ARTICLE 6 : APPORTS

Il est ajouté, in fine :

« Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 28 juin 2024, le capital social a été réduit d'une somme de deux millions cent cinquante-trois mille sept cent cinquante euros (2 153 750 €), par voie de diminution de la valeur nominale de chaque part sociale qui est ramenée de dix-sept euros et vingt-sept centimes (17,27 €) à quatre centimes (0,04 €). »

ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL

« Le capital social est fixé à la somme de cinq mille euros (5 000 €). Il est divisé en cent vingt-cinq mille (125 000) parts sociales de quatre centimes (0,04 €) chacune, toutes attribuées à Monsieur Jérôme DRON, associée unique. »

HUITIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

----- FIN DE L'EXTRAIT -----

Certifié conforme,
La Gérance

